

DECISION DU PRESIDENT

Acte N° 202623

Objet : Publication du dispositif de la délibération approuvant une Délégation de Service Public.
Bon de commande n° 11148646

Le Président de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil Syndical à déléguer au Président, pour la durée de son mandat, diverses attributions,

Vu la délibération du comité syndical N°20200904, du 15 septembre 2020 donnant délégation au Président, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre, d'un montant inférieur à 40 000 € hors taxes,

DECIDE :

Article 1 :

D'accepter de bon de commande de Global Editions - 51083 Reims - pour la publication dans le journal l'Union du dispositif de la délibération approuvant une Délégation de Service Public pour la production et distribution de l'eau potable sur le territoire de l'USESA - selon le bon de commande retenu au montant de **293,48 € HT soit 352,18 € TTC.**

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer le bon de commande et d'en effectuer le règlement dans la limite des crédits inscrits au Budget.

Article 3 :

La présente décision sera portée à la connaissance du comité syndical.

Article 4 :

Le Président du Syndicat et le Receveur Syndical sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera adressé en Sous-Préfecture.

Fait à Château-Thierry, le 25 février 2026

Le Président,
Hugues DAZARD

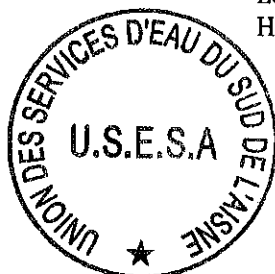
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20260225-202623-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2026
Publication : 02/03/2026

Certifié par le Président



**HUGUES
DAZARD ID**

Signature numérique
de HUGUES DAZARD
ID
Date : 2026.02.25
17:00:04 +01'00'